

COMMUNE D'AIGUILLONDépartement

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 26

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Date de convocation :
09/12/2020

Objet de la
délibération**Administration
Générale****Convention 2021
avec l'Association
Départementale
d'Information sur
le Logement en
Lot-et-Garonne
(ADIL 47)**Étaient présents : 26

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Emilie VINCENT, Alain LAFON, Marie-Thérèse LIPIN, Christophe MELON, James LONGUET, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Didier CAMPAN, Luz MELON, Estelle LONGUET, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Jean-François SAUVAUD, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

Étaient absents : 1

MM. Marie-Pierre BIENVENU

Pouvoirs de vote : 1

Mme BIENVENU à Mme VINCENT

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LIPIN

φφφφφφφφ

Monsieur le maire présente à l'Assemblée délibérante l'exposé
suivant :

Par délibération en date du 10 février 2014, le Conseil Municipal avait
choisi d'adhérer à l'Association Départementale d'Information sur le
Logement de Lot-et-Garonne (ADIL 47) qui a été créée le 17 avril 2009
par le Conseil Général (loi 1901). Cette structure est composée de
conseillers juridiques qui assurent gratuitement des permanences
juridiques et fiscales sur les thèmes relatifs à l'information sur
l'habitat (fiscalité, copropriété, urbanisme, accession au logement et
à la propriété, aides financières et la vente des immeubles).

L'ADIL tient des permanences de façon pérenne sur le territoire de la
commune d'Aiguillon.

Considérant que les missions de l'ADIL 47 constituent un service
public et la convention actuelle arrivant à échéance,

Publié le

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré

27 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- **ADOpte** le modèle de convention entre l'ADIL 47 et la commune d'Aiguillon, tel que joint en annexe (Annexe n°1),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention pour l'année 2021,
- **ACCEPTE** le règlement de la cotisation annuelle à l'ADIL 47, dont le montant s'élève pour l'année 2021 à 1 132 €
- **ACCEPTE** de mettre à la disposition des agents de l'ADIL47 un local avec du mobilier afin de recevoir les personnes durant leurs permanences,
- **PRÉCISE** que les permanences de l'ADIL 47 sur le territoire de la commune d'Aiguillon auront lieu une fois par mois et sans rendez-vous, puis elles pourront évoluer suivant le besoin local,
- **MANDATE** monsieur le maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer les documents correspondants.

Fait à Aiguillon, le 17 DEC. 2020

Pour copie certifiée conforme au
registre,

Le Maire,
Christian GIRARD



COMMUNE D'AIGUILLONDépartement

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 26

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Date de convocation :
09/12/2020

Objet de la
délibération**Administration
Générale****Convention 2021
avec les Restos du
Cœur****Mise à disposition
de locaux, d'un
véhicule et d'un
chauffeur**Étaient présents : 26

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Emilie VINCENT, Alain LAFON, Marie-Thérèse LIPIN, Christophe MELON, James LONGUET, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Didier CAMPAN, Luz MELON, Estelle LONGUET, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Jean-François SAUVAUD, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

Étaient absents : 1

MM. Marie-Pierre BIENVENU

Pouvoirs de vote : 1

Mme BIENVENU à Mme VINCENT

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LIPIN

φφφφφφφφ

Monsieur le maire présente à l'Assemblée délibérante l'exposé
suivant :

L'association « Restos du Cœur » occupe les locaux sis « Terre de St
Côme » depuis plusieurs années.

La convention actuelle arrivant à échéance, le conseil municipal est
appelé à autoriser le renouvellement de la convention (joint en annexe)
pour l'année 2021 dans les mêmes conditions.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

27 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Publié le

- **ADOpte** le modèle de convention entre les Restos du cœur
et la Commune d'Aiguillon, tel que joint en annexe (Annexe
n°2),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention pour l'année 2021,
- **MANDATE** monsieur le maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer les documents correspondants.

Fait à Aiguillon, le 17 DEC. 2020

Pour copie certifiée conforme au registre,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Département**

Lot et Garonne

SÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 26

Date de convocation :
09/12/2020

Objet de la
délibération**Administration
Générale**

-
**Conventions de
servitude
d'ancrage de
dispositif de vidéo-
protection sur
façades
d'immeubles
privés**

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Étaient présents : 26

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Emilie VINCENT, Alain LAFON, Marie-Thérèse LIPIN, Christophe MELON, James LONGUET, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Didier CAMPAN, Luz MELON, Estelle LONGUET, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Jean-François SAUVAUD, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

Étaient absents : 1

MM. Marie-Pierre BIENVENU

Pouvoirs de vote : 1

Mme BIENVENU à Mme VINCENT

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LIPIN

φφφφφφφφ

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du renforcement de la sécurité et de la tranquillité publique sur son territoire, et en complément des actions menées par la police municipale en lien avec les forces de la gendarmerie, la Municipalité d'Aiguillon souhaite déployer un nouveau système de vidéo-protection sur la Commune.

Sa mise en œuvre implique l'ancrage de dispositifs techniques adaptés sur des façades d'immeubles situés dans les secteurs concernés.

Un certain nombre des immeubles susceptibles d'accueillir lesdits équipements appartiennent à des propriétaires privés, il convient dès lors d'obtenir préalablement à toute intervention l'accord desdits propriétaires et de définir par convention les conditions dans lesquelles s'exercera l'occupation induite.

L'accord des différents propriétaires ayant été obtenus, il convient au Conseil de bien vouloir délibérer.

Publié le

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

25 voix pour
1 voix contre (Aline TRABUT)
1 abstention (Martine TOULMONDE)

- **APPROUVE** la convention avec l'Association ADMR, propriétaire de l'immeuble situé 7 place du 14 juillet (Annexe n°3A),
- **APPROUVE** la convention avec Monsieur Jacques AFRE, propriétaire de l'immeuble situé 5067 rue des Zéphyrus (Annexe n°3B),
- **APPROUVE** la convention avec Monsieur Michel GUIPOUY, propriétaire de l'immeuble situé 5068 rue Hoche (Annexe n°3C),
- **APPROUVE** la convention avec Monsieur Youssef ZIYANI, propriétaire de l'immeuble à l'angle de la rue Thiers (n°32) et de la Rue des Zéphyrus (n°3) (Annexe n°3D),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions jointes.

Fait à Aiguillon, le **17 DEC. 2020**
Pour copie certifiée conforme au registre,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON**Département**

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**SÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020**

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 26

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Date de convocation :
09/12/2020

**Objet de la
délibération****Administration
Générale**

Bail emphytéotique
du bâtiment de la
Comédie entre la
Commune
d'Aiguillon et la
Communauté de
Communes du
Confluent et des
Coteaux de
Prayssas

Étaient présents : 26

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Emilie
VINCENT, Alain LAFON, Marie-Thérèse LIPIN, Christophe MELON,
James LONGUET, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB,
Bernadette CAPDEVILLE, Didier CAMPAN, Luz MELON, Estelle
LONGUET, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Paula DA CUNHA
RIBEIRO BAPTISTA, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Jean-
François SAUVAUD, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence
DUCOS, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

Étaient absents : 1

MM. Marie-Pierre BIENVENU

Pouvoirs de vote : 1

Mme BIENVENU à Mme VINCENT

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LIPIN

φφφφφφφφ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les
articles L 2122-21 et L 2122-22-5

Considérant que la Communauté de Communes a besoin pour
l'utilisation de ses services d'un immeuble à usage de siège
administratif et que la Commune d'Aiguillon consent à la location d'un
immeuble d'une superficie de 630.26 m² situé 30 rue Thiers sur la
Parcelle cadastrée section 1 n°0177 dans le cadre d'un bail
emphytéotique d'une durée de dix-huit années avec un loyer de 10
euros par m² loué soit 6302.30 euros.

Le premier loyer n'étant payable pour la première fois qu'à partir de
la douzième année à compter de la signature du bail.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

27 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Publié le

- **AUTORISE** Monsieur le maire à poursuivre la réalisation de cette location aux conditions de prix et autres énoncées dans le projet de bail annexé (Annexe n°4) à la présente établi par Maître PELVEN-ROQUEBERT, Notaire à Aiguillon,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Aiguillon, le 17 DEC. 2020

Pour copie certifiée conforme au registre,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLONDépartement

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONSSÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 26

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Date de convocation :
09/12/2020

Objet de la
délibération**Administration
Générale**

Plantation d'un
arbre « **D**roit de
l'enfant » au Jardin
des Droits de
l'Homme

Étaient présents : 26

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Emilie
VINCENT, Alain LAFON, Marie-Thérèse LIPIN, Christophe MELON,
James LONGUET, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB,
Bernadette CAPDEVILLE, Didier CAMPAN, Luz MELON, Estelle
LONGUET, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Paula DA CUNHA
RIBEIRO BAPTISTA, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Jean-
François SAUVAUD, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence
DUCOS, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

Étaient absents : 1

MM. Marie-Pierre BIENVENU

Pouvoirs de vote : 1

Mme BIENVENU à Mme VINCENT

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LIPIN

φφφφφφφφ

Monsieur le maire présente à l'Assemblée délibérante l'exposé
suivant :

Par courrier en date du 2 novembre 2020, quatre lycéens, agissant au
nom de l'association « La Mouette », nous ont fait parvenir une
proposition de nommer une rue, une place, un jardin ou de planter un
arbre « Droits de l'Enfant ». « Ces lieux ou ces arbres rappelleront que
les **D**roits universels de l'enfant sont trop souvent méconnus et
bafoués, alors qu'ils devraient être respectés. Ils sont aujourd'hui
proclamés et fêtés comme tous les ans le 20 novembre ».

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de planter un arbre au jardin
des Droits de l'Homme, situé dans l'angle de la Rue Jules Ferry et la
Rue de Visé.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

Publié le

27 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **ACCEPTE** le principe de planter un arbre au nom des Droits de l'Enfant
- **ACCEPTE** de planter l'arbre au niveau du jardin des Droits de l'Homme.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Fait à Aiguillon, le 17 DEC. 2020
Pour copie certifiée conforme au
registre,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLONDépartement

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 26

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Étaient présents : 26

Date de convocation :
09/12/2020

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Emilie VINCENT, Alain LAFON, Marie-Thérèse LIPIN, Christophe MELON, James LONGUET, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Didier CAMPAN, Luz MELON, Estelle LONGUET, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Jean-François SAUVAUD, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

Objet de la
délibération**Ressources
Humaines****Création d'un
emploi permanent
de catégorie A**Étaient absents : 1

MM. Marie-Pierre BIENVENU

Pouvoirs de vote : 1

Mme BIENVENU à Mme VINCENT

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LIPIN

φφφφφφφφ

Le Maire informe l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de créer un emploi de Directeur-trice général (e) des Services,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de Directeur-trice général (e) des Services, à temps complet, à compter du 1er février 2021.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires de catégorie A relevant des cadres d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux, aux grades de :

- Attaché principal
- Attaché
- Ingénieur principal

Publié le

- Ingénieur.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires,

Il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public au vu de l'application de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions spécialisées et des besoins du service. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat serait reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- accompagner le Maire et le Conseil municipal dans la définition des orientations stratégiques,
- élaborer et piloter la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources,
- impulser et piloter les différents projets structurants de la commune,
- concevoir une organisation répondant à une exigence de service public,
- superviser les services,
- mener des actions de communication et de représentation,
- assurer la veille réglementaire et prospective,
- développer et entretenir le réseau partenarial et institutionnel.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

20 voix pour

6 voix contre (Jean-François SAUVAUD, Brigitte LEVEUR, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE)

1 abstention (Aline TRABUT)

- **DÉCIDE** la création d'un poste de Directeur-trice général (e) des Services, aux grades de Attaché principal, Attaché, Ingénieur principal, Ingénieur, à temps complet, à compter du 1er février 2021.

- **DÉCIDE** en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel de droit public au vu de l'application de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs de la collectivité modifié en ce sens et joint à la présente délibération (Annexe n°5),
- **DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget de la collectivité,
- **CHARGE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait à Aiguillon, le 17 DEC. 2020

Pour copie certifiée conforme au registre,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON**Département**

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**SÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020**

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 26

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Date de convocation :
09/12/2020

Objet de la
délibération

**Ressources
Humaines**

**Création d'un
poste de brigadier-
chef principal de
police municipale,
à temps complet**

Étaient présents : 26

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Emilie VINCENT, Alain LAFON, Marie-Thérèse LIPIN, Christophe MELON, James LONGUET, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Didier CAMPAN, Luz MELON, Estelle LONGUET, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Jean-François SAUVAUD, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

Étaient absents : 1

MM. Marie-Pierre BIENVENU

Pouvoirs de vote : 1

Mme BIENVENU à Mme VINCENT

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LIPIN

φφφφφφφφ

Le Maire informe l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que par délibération du Conseil Municipal du 06 octobre 2020, la collectivité a prévu de renforcer le service de la police municipale en recrutant un nouvel agent,

Considérant que le candidat retenu n'est pas titulaire du grade créé par la délibération du Conseil Municipal du 06 octobre 2020, à savoir le grade de gardien-brigadier,

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

Publié le

20 voix pour

7 voix contre (Jean-François SAUVAUD, Brigitte LEVEUR, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT)

0 abstention

- **DÉCIDE** de créer un poste de brigadier-chef principal de la police municipale, à temps complet, à compter du 1er février 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier en conséquence le tableau des emplois,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget 2021 de la Commune.

Fait à Aiguillon, le 17 DEC. 2020

Pour copie certifiée conforme au registre,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON**Département**

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**SÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020**

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 26

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Date de convocation :
09/12/2020

Objet de la
délibération**Vie du Conseil
municipal**

-
**Election des
représentants au
Conseil
d'administration du
Collège Stendhal**

-
**Remplace la
délibération
n°2020-25**

Étaient présents : 26

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Emilie VINCENT, Alain LAFON, Marie-Thérèse LIPIN, Christophe MELON, James LONGUET, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Didier CAMPAN, Luz MELON, Estelle LONGUET, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Jean-François SAUVAUD, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

Étaient absents : 1

MM. Marie-Pierre BIENVENU

Pouvoirs de vote : 1

Mme BIENVENU à Mme VINCENT

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LIPIN

φφφφφφφφ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'exposé suivant :

Par délibération n°2020-25 en date du 21 juillet 2020, le conseil municipal a désigné ses deux délégués titulaires et ses deux suppléants pour l'y représenter au sein du Conseil d'administration du Collège Stendhal.

Cependant, selon l'article R421-16 du Code de l'éducation, la Commune ne doit désigner qu'un seul représentant titulaire et un suppléant, l'autre représentant devant être nommé par l'EPCI de rattachement.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

27 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Publié le

- **ÉLIT** ses représentants auprès du Conseil d'administration du Collège Stendhal suivants :

Titulaire	Suppléant
Christophe MELON	Marie-Thérèse LIPIN

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour en informer l'organisme concerné.

Fait à Aiguillon, le 17 DEC. 2020

Pour copie certifiée conforme au registre,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON**Département**

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**SÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020**

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 26

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Date de convocation :
09/12/2020

Objet de la
délibération**Vie du Conseil
municipal**

-
**Election des
représentants au
Conseil
d'administration du
Lycée Stendhal**

-
**Remplace la
délibération
n°2020-26**

Étaient présents : 26

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Emilie VINCENT, Alain LAFON, Marie-Thérèse LIPIN, Christophe MELON, James LONGUET, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Didier CAMPAN, Luz MELON, Estelle LONGUET, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Paula DA CUNHA RUBERO BAPTISTA, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Jean-François SAUVAUD, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

Étaient absents : 1

MM. Marie-Pierre BIENVENU

Pouvoirs de vote : 1

Mme BIENVENU à Mme VINCENT

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LIPIN

φφφφφφφφ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'exposé suivant :

Par délibération n°2020-26 en date du 21 juillet 2020, le conseil municipal a désigné ses deux délégués titulaires et ses deux suppléants pour l'y représenter au sein du Conseil d'administration du Collège Stendhal.

Cependant, selon l'article R421-14 du Code de l'éducation, la Commune ne doit désigner qu'un seul représentant titulaire et un suppléant, l'autre représentant devant être nommé par l'EPCI de rattachement.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

27 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Publié le

- **ÉLIT** ses représentants auprès du Conseil d'administration du Lycée Stendhal suivants :

Titulaire	Suppléant
Christophe MELON	Marie-Thérèse LIPIN

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour en informer l'organisme concerné.

Fait à Aiguillon, le 17 DEC. 2020

Pour copie certifiée conforme au registre,

Le Maire,
Christian GIRARD



COMMUNE D'AIGUILLONDépartement

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 26

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Date de convocation :
09/12/2020

Objet de la
délibération

Finances -
Comptabilité

Détermination des
durées
d'amortissement
Immeuble de
Rapport

Étaient présents : 26

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Emilie VINCENT, Alain LAFON, Marie-Thérèse LIPIN, Christophe MELON, James LONGUET, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Didier CAMPAN, Luz MELON, Estelle LONGUET, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Jean-François SAUVAUD, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

Étaient absents : 1

MM. Marie-Pierre BIENVENU

Pouvoirs de vote : 1

Mme BIENVENU à Mme VINCENT

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LIPIN

φφφφφφφφ

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le rapport suivant :

L'instruction comptable M14 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables, le conseil municipal a adopté les durées d'amortissement de chaque catégorie de bien lors de sa séance du 18 juillet 2014 et du 20 novembre 2018.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et fonds de concours ont été fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception toutefois des immeubles de rapport

Il appartient à l'assemblée de déterminer, par voie de délibération, les durées d'amortissement des immeubles de rapport en application des préconisations réglementaires.

Publié le

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré

27 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- **FIXER** la durée d'amortissement des immeubles de rapport à 30 (trente) ans. Il est rappelé que tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme,
- **INTEGRE** la durée d'amortissement des immeubles de rapport (l'amortissement s'effectuant de façon linéaire) au sein du budget principal de la Commune d'Aiguillon.

Fait à Aiguillon, le 17 DEC. 2020

Pour copie certifiée conforme au
registre,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLONDépartement

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**SÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020**

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 26

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Date de convocation :
09/12/2020

Étaient présents : 26

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Emilie VINCENT, Alain LAFON, Marie-Thérèse LIPIN, Christophe MELON, James LONGUET, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Didier CAMPAN, Luz MELON, Estelle LONGUET, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Jean-François SAUVAUD, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

Objet de la
délibération**Étaient absents : 1**

MM. Marie-Pierre BIENVENU

Pouvoirs de vote : 1

Mme BIENVENU à Mme VINCENT

Intercommunalité

-
**Convention de
mise à disposition
de terrains pour la
valorisation du site
de la Confluence**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LIPIN

φφφφφφφφ

Le Maire expose à l'Assemblée le rapport suivant :

La Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas est compétente en matière de tourisme sur le territoire de la Confluence. Ainsi, dans le cadre des activités relatives à la valorisation de la Mémoire de Garonne et à la reconnexion des bourgs à la Garonne, elle doit intervenir de manière temporaire sur le domaine de la Commune d'Aiguillon pour installer des panneaux pédagogiques afin de valoriser le site de la Confluence.

Afin de définir les conditions dans lesquelles la Commune met à disposition de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas les parcelles concernées pour l'installation de ces panneaux, une convention de mise à disposition a été rédigée.

Un modèle de ladite convention est annexé (Annexe n°6) à la présente délibération et doit faire l'objet d'une validation de la part du conseil municipal.

Publié le

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

27 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

- **ADOpte** le modèle de convention entre la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas et la Commune d'Aiguillon, tel que joint en annexe,
- **MANDATE** monsieur le maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer les documents correspondants.

Fait à Aiguillon, le 17 DEC. 2020
Pour copie certifiée conforme au registre,

Le Maire,
Christian GIRARD



COMMUNE D'AIGUILLON**Département**

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**SÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020**

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 26

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Date de convocation :
09/12/2020

Étaient présents : 26

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Emilie VINCENT, Alain LAFON, Marie-Thérèse LIPIN, Christophe MELON, James LONGUET, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Didier CAMPAN, Luz MELON, Estelle LONGUET, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Jean-François SAUVAUD, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

**Objet de la
délibération****Étaient absents : 1**

MM. Marie-Pierre BIENVENU

Pouvoirs de vote : 1

Mme BIENVENU à Mme VINCENT

**ADDITION EAU
POTABLE /
ASSAINISSEMENT**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LIPIN

**Rapport annuel sur
le Prix et la Qualité
des Services
(RPQS) – AEP / AC
Année 2019 – Eau
47**

φφφφφφφφ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2224-5 relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers, et les articles D.2224-1 à D.2224-5 ;

VU le décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement ;

VU l'article 129 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 et le Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

VU le décret n°2007-675 du 2 mai 2017 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement,

Publié le

VU le transfert des compétences « Eau Potable », « Assainissement Collectif », et/ou « Assainissement Non Collectif par la commune / l'EPCI à fiscalité propre au Syndicat Eau 47,

VU la délibération du Comité Syndical Eau47 du 26 novembre 2020, approuvant le contenu du rapport annuel 2019,

CONSIDÉRANT que le rapport doit être présenté en Conseil Municipal avant le 31 décembre 2020 et être ensuite tenu à la disposition du public.

Le conseil municipal est appelé à approuver le rapport annuel joint en annexe de la présente délibération sur le prix et la qualité des services d'adduction d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2019. Destiné en priorité à l'information des usagers dans un souci de transparence, il est basé sur des indicateurs techniques et financiers.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

26 voix pour,
0 voix contre,
1 abstention (Aline TRABUT)

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement (Annexe n°7) établi par le Syndicat Eau 47 pour l'exercice 2019.
- **MANDATE** Monsieur le maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport, qui fera notamment l'objet d'un affichage en mairie dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

Fait à Aiguillon, le 17 DEC. 2020
Pour copie certifiée conforme au registre,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLONDépartement

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 26

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Date de convocation :
09/12/2020

Étaient présents : 26

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Emilie VINCENT, Alain LAFON, Marie-Thérèse LIPIN, Christophe MELON, James LONGUET, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Didier CAMPAN, Luz MELON, Estelle LONGUET, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Jean-François SAUVAUD, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

Objet de la
délibérationÉtaient absents : 1

MM. Marie-Pierre BIENVENU

ADDITION EAU
POTABLE /
ASSAINISSEMENT

Pouvoirs de vote : 1

Mme BIENVENU à Mme VINCENT

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LIPIN

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

Rapport annuel sur
le Prix et la Qualité
des Services
(RPQS) – AEP / AC
Année 2019 –
VEOLIA

Le conseil municipal est appelé à approuver les rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'adduction d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2019.

Destinés en priorité à l'information des usagers dans un souci de transparence, ils sont basés sur des indicateurs techniques et financiers.

Dans la partie rurale de la Commune, c'est le syndicat Eau 47, compétent, qui rédige et transmet le rapport, au conseil municipal pour approbation.

Tous ces rapports sont tenus à la disposition du public en mairie, dans les 15 jours suivant leur présentation devant le Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Publié le

26 voix pour,
0 voix contre,
1 abstention (Aline TRABUT)

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'assainissement (Annexe n°8A) et de distribution d'eau potable (partie urbaine, Annexe n°8B) relatif à l'exercice 2019, rédigé par VEOLIA EAU,
- **MANDATE** Monsieur le maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport, qui fera notamment l'objet d'un affichage en mairie dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

Fait à Aiguillon, le 17 DEC. 2020
Pour copie certifiée conforme au registre,

Le Maire,
Christian GILARDI



Département

Lot et Garonne

COMMUNE D'AIGUILLON**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**Nombre de membres
du conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la
réunion : 26Date de convocation :
09/12/2019**SÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de monsieur Christian Girardi, maire.

Étaient présents : 26

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Emilie VINCENT, Alain LAFON, Marie-Thérèse LIPIN, Christophe MELON, James LONGUET, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Didier CAMPAN, Luz MELON, Estelle LONGUET, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Jean-François SAUVAUD, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

Étaient absents : 1

MM. Marie-Pierre BIENVENU

Objet de la
délibération**Pouvoirs de vote : 1**

Mme BIENVENU à Mme VINCENT

Enfance / Jeunesse

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LIPIN**Renouvellement
du dispositif**

φφφφφφφφ

**« Petits
Déjeuners » dans
la Commune
d'Aiguillon pour la
classe des enfants
de moins de trois
ans**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le dispositif de la classe des enfants âgés de moins de trois ans créé à la rentrée scolaire de septembre 2016 a permis d'accueillir des enfants qui n'avaient jamais fréquenté un accueil collectif (crèche, assistante maternelle, garde à domicile par une tierce personne).

L'objectif éducatif principal de ce dispositif est de permettre à ces jeunes enfants de s'approprier le langage, découvrir l'écrit, coopérer et devenir autonome, vivre ensemble et devenir élève.

Les effectifs de la classe Toute Petite Section (TSP) se présentent comme suit :

Année scolaire 2016-2017 : 9 élèves inscrits

Année scolaire 2017-2018 : 17 élèves inscrits

Année scolaire 2018-2019 : 17 élèves inscrits

Année scolaire 2019-2020 : 12 élèves inscrits

Année scolaire 2020-2021 : 16 élèves inscrits

Publié le

Cette année, comme l'an passé, le ministère de l'éducation nationale représenté par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Lot-et-Garonne, agissant sur la délégation de la rectrice de l'académie de Bordeaux a indiqué à la commune d'Aiguillon qu'elle pourrait signer, une nouvelle convention concernant la mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » pour cette classe.

Les petits déjeuners seraient composés principalement de fruits, issus de l'agriculture biologique, des produits laitiers, des tartines de pain avec du beurre et de la confiture, du miel et de l'eau pour boisson.

En effet, le gouvernement prévoit d'encourager la distribution de petits déjeuners, sur le temps scolaire ou périscolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Ainsi le ministère s'engage à contribuer sur la base d'un forfait de 1.30 euro par élève, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves de cette classe.

L'équipe éducative de l'école communiquera avec les familles sur le dispositif afin de les associer et d'éviter le risque d'une double prise de petits déjeuners.

Cette année, le dispositif a été étendu pour aux classes de l'école maternelle Jean Jaurès, dans le cadre de la semaine du goût du 12 au 16 octobre 2020.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » jointe en annexe.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

27 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » (Annexe n°9)

Fait à Aiguillon, le 17 DEC. 2020

Pour copie certifiée conforme au registre,

Le Maire,
Christian GIRARDI



Département

Lot et Garonne

COMMUNE D'AIGUILLON**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Nombre de membres
du conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la
réunion : 26

SÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, maire.

Date de convocation :
09/12/2020

Étaient présents : 26

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Emilie VINCENT, Alain LAFON, Marie-Thérèse LIPIN, Christophe MELON, James LONGUET, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Didier CAMPAN, Luz MELON, Estelle LONGUET, Céline BRESSANINI, Thierry BORDIN, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Jean-François SAUVAUD, Michel DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

Étaient absents : 1

MM. Marie-Pierre BIENVENU

Objet de la
délibération

Pouvoirs de vote : 1

Mme BIENVENU à Mme VINCENT

MOTION

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LIPIN

**Réouverture des
lieux de culture**

φφφφφφφφ

Le Conseil Municipal est appelé à adopter la motion suivante,
proposée par le groupe « *Aiguillon citoyen solidaire écologiste* » pour
la réouverture des lieux de culture :

« Nous, conseillers municipaux de la Commune d'Aiguillon, réaffirmons notre attachement à la culture sur notre territoire et celui de la Communauté de Communes. Mises à mal par des décisions qui paraissent aujourd'hui sans logique, nous comptons bien défendre les lieux de culture et notamment le cinéma, l'école de musique, ou encore le Centre d'Animation Municipal qui permettent découvertes et passions, loisirs et rencontres, détente et créations, ouverture d'esprit et éducation, débats et tolérance. Nous en avons cruellement besoin. Nous défendons la réouverture de ces lieux dans le cadre du respect des normes sanitaires et nous nous mobiliserons pour défendre leur financement local et communautaire, maintenant et dans l'avenir, comme c'est le cas depuis de très nombreuses années, pour que la culture vive et que chaque habitant d'Aiguillon et du Confluent puisse y avoir accès. »

Publié le

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

27 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

- **ADOpte** la motion pour la réouverture des lieux de culture déposée par le groupe « *Aiguillon citoyen solidaire écologiste* » du Confluent Municipal.

Fait à Aiguillon, le 17 DEC. 2020
Pour copie certifiée conforme au
registre,

Le Maire,
Christian GIRARD

